

# **La certification des états financiers par l'audit externe améliore-t-elle la qualité de l'information comptable publiée ?**

**Gervais Félix MINKO**  
*Enseignant Chercheur*  
*ESSEC, Université de Douala, Cameroun*

**Narcisse ELLE**  
*Enseignant Chercheur*  
*Université Catholique Saint Jérôme, Douala Cameroun*

**Osée HANKO**  
*Enseignant Chercheur*  
*Université de Buea, Cameroun*

## Résumé

L'objet de cette communication est de tester l'impact de l'audit indépendant sur la qualité des chiffres comptables publiés par les entreprises. Elle se situe à la suite des postulats de la théorie positive qui confèrent à l'auditeur externe, le rôle qui consiste à réguler les asymétries d'informations entre les dirigeants et les autres parties prenantes, pour améliorer la qualité des données comptables publiées en sous entendant la dégradation de la qualité des chiffres comptables publiés en l'absence de l'intervention de l'audit externe. Le questionnement empirique de la pertinence de cette hypothèse s'avère opportun dans le contexte économique camerounais à la suite d'une loi des finances inédite qui rend caduque la certification des états financiers destinés à l'administration fiscale publique. Partant d'une étude comparative entre deux échantillons d'entreprises sélectionnées avant et après cette loi suivant la méthode de détection des manipulations par les seuils comptables, l'étude révèle que contrairement à ce à quoi on se serait attendu, les comptes ne semblent pas plus détériorés en l'absence de l'audit indépendant que sur la période pour laquelle ils ont été audités. Ce résultat peut traduire une incompatibilité entre l'amélioration par l'audit de la qualité de l'information comptable publiée et l'objectif d'évitement du transfert de richesse vers l'état par les entreprises, le second semblant prendre le pas sur la première dans un contexte de coûts politiques élevé.

.....

Dans le cadre du processus de production des informations financières au sein des entités, la certification est un acte par lequel « *le commissaire aux comptes émet une opinion indiquant que les états financiers de synthèse sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice* »<sup>1</sup>. L'opinion du commissaire aux comptes intervient généralement à la suite des diligences d'audit effectuées dans les comptes de l'entité. La certification des comptes est donc un acte prépondérant dans le processus de gouvernance des entités, puisqu'elle permet de réduire les asymétries d'informations qui dégradent la qualité des informations financières, dans les situations d'agence qui caractérisent les relations entre les dirigeants et les autres parties prenantes.

Cependant, fait curieux. Malgré l'assurance de qualité apportée aux comptes publiés que postule la littérature, une loi<sup>2</sup> des finances au Cameroun a rendu facultative la certification des comptes destinés à l'administration. Cette décision qui semble challenger les théories et les résultats jusqu'ici convoqués, laisse sous-entendre deux principaux postulats qui méritent d'être soulignés :

i/ Contrairement à ce qu'on aurait pu logiquement penser, l'audit n'apporterait pas suffisamment aux comptes la qualité souhaitée par la partie prenante essentielle qu'est l'Etat. En convoquant cependant les travaux de (Li, 2010), on peut faire l'hypothèse selon laquelle la qualité des chiffres publiés post 2010 au Cameroun est moindre comparée à celle des chiffres publiés avant 2010, année d'entrée en vigueur de la décision de certification facultative.

ii/ Par ailleurs, pour le législateur fiscal camerounais, l'expertise et la sincérité du commissaire aux comptes ne l'emporterait certainement pas sur celle du dirigeant, qui serait donc dans cette hypothèse, et contrairement au postulat d'opportunisme consacré par la théorie positive de la comptabilité (Watts et Zimmerman, 1990), un acteur apte à la sincérité. On considère ici que le dirigeant qui ne recourt pas au commissariat aux comptes, et qui prend la responsabilité de publier des états financiers non certifiés par le commissaire aux comptes, prend aussi sur lui, celle de leur régularité et de leur sincérité.

Quelles que soient les motivations de l'Etat, sa décision pose une question substantielle, celle de l'effet du commissariat aux comptes sur les chiffres comptables publiés. La présente étude a donc pour ambition de vérifier l'impact de l'intervention de l'auditeur sur la qualité des chiffres comptables publiés au Cameroun. La question centrale de recherche est donc la

---

<sup>1</sup> Article n° 710 Acte Uniforme Relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'intérêts économique, p.156).

<sup>2</sup> Circulaire n°0000001/MINFI/DGI/LC/L du 15 janvier 2010 précisant les modalités d'application des dispositions fiscales de la loi n°2009/018 du 15 décembre 2009 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2010.

suivante « **comment l'absence de l'audit externe se manifeste-t-elle sur la qualité des chiffres comptables publiés ?** ». Cette question est spécifique non seulement parce qu'elle envisage l'hypothèse de l'inutilité systématique de l'audit indépendant des comptes, mais aussi parce qu'elle interroge une décision de « relâchement » dans un environnement qui est régulièrement décrit comme dominé par le réflexe de la transgression de la loi fiscale caractérisé par la politique des trois bilans, l'abondance des redressements fiscaux, la gestion des données et du résultat comptables (Ndjanyou, 2001 ; Ngantchou, 2008, Minko, 2016). De plus, elle se démarque des études précédentes en questionnant la manipulation dans un contexte dual : Avec et sans certification des comptes. Cette caractéristique permet d'observer l'impact et l'effet de l'audit indépendant sur le contenu informatif des chiffres publiés.

L'article est structuré en deux principales articulations. Il commence par une revue de la littérature descriptive des fondements théoriques d'une étude portant sur la qualité des chiffres comptables publiés par les entreprises. L'hypothèse de la dégradation des données comptables en l'absence de l'audit sera ensuite opérationnalisée dans le contexte économique camerounais par une analyse comparative des données comptables de deux échantillons d'entreprises issues de la base de données de l'Institut National de la Statistique au Cameroun (INS). Les résultats sont ensuite dégagés et discutés dans la dernière partie.

## **1. Doit-on certifier les états financiers par les auditeurs externes pour garantir la qualité de leur contenu informatif ?**

Le questionnement sur les techniques d'appréciation des manipulations comptables fait débat dans la littérature. En même temps que de nouveaux modèles de détection de ces manipulations sont envisagés (Khotari et al, 2005), l'audit externe est considéré comme un mécanisme permettant de réduire leur ampleur et d'améliorer la qualité des données publiées, utiles à la décision. Cette première section est consacrée à la justification des fondements théoriques et contextuels de l'étude. Elle souligne le rôle de l'audit dans l'amélioration de la qualité de l'audit, et s'intéresse au cas spécifique du Cameroun qui semble remettre en cause les postulats théoriques jusqu'ici connus.

### **1.1. L'effet qualitatif de l'audit indépendant sur les données comptables publiées**

Les postulats de base de la théorie positive de la comptabilité prennent leur fondement dans les considérations de la théorie de l'agence, qui supposent que la séparation entre la propriété et la décision conduit à un conflit (Adjaoud et al, 2007). Les dirigeants peuvent en opter pour des choix comptables peu pertinents pour maximiser leur satisfaction personnelle, au détriment de celle des parties externes. La littérature évoque par exemple l'hypothèse suivant laquelle « *les entreprises dans lesquelles la rémunération des dirigeants comporte une clause*

*d'intéressement aux résultats choisissent les méthodes comptables qui accélèrent la comptabilisation des bénéfices* » (Jensen et Meckling, 1976 ; Shabou et Taktak, 2002). Ainsi tout dirigeant non-actionnaire majoritaire qui bénéficie d'une partie de sa rémunération indexée sur le résultat, a tendance à consommer une partie des richesses de l'entité dans la mesure où les coûts correspondants sont supportés par l'ensemble des actionnaires. La théorie économique de la réglementation accentue l'importance de cette conception. Elle rappelle que la réalisation d'un résultat subséquent par une entreprise s'interprète facilement comme la manifestation d'une situation de monopole qui doit supporter une taxation supplémentaire. Ainsi pour éviter des coûts politiques trop importants, les entreprises se livrent à la manipulation des résultats, dans l'objectif de limiter le transfert de la richesse qu'elles créent vers la partie prenante externe qu'est l'état (Posner, 1974).

Face à ces postulats, les auteurs s'accordent sur l'importance de l'audit indépendant des comptes dans le processus de production de l'information d'utilité décisionnelle pour les parties prenantes externes (Raffournier, 1999, Hanks, 2019). La relation asymétrique entre dirigeants en charge des comptes et utilisateurs externes de l'information financière légitime l'existence de l'audit externe intervenant comme un mécanisme de gouvernance permettant de réduire les coûts d'agence (Charreaux, 1997), et les coûts de retraitement de l'information.

De nombreux travaux ont abordé la question (Janin et Piot, 2008 ; Kadouamaï et Zakarine, 2019). Ces travaux, qui utilisent des démarches pourtant différentes, semblent converger vers l'idée du rôle important que joue l'audit dans la réduction des manipulations des données comptables, et l'amélioration de leur contenu informatif, ainsi que dans le contrôle et le fonctionnement du processus politique (Dumontier et Raffournier, 1999). En tant que mécanisme postulé de réducteur de gap informationnel entre les « insiders » et les « outsiders », la révision comptable a un impact sur les états financiers audités. Elle régule en effet l'équilibre de la répartition de l'information, et donne aux différents acteurs un degré comparable d'assurance et de confiance dans les états financiers certifiés. Plusieurs études antérieures ont souligné l'effet de la révision comptable sur la qualité de l'information financière. En utilisant les accruals comme proxy de la qualité des données comptables publiées, Reynolds et Francis (2001) remarquent que la qualité de cette information s'améliore dans les petites entreprises des portefeuilles d'auditeurs externes après l'audit de leurs comptes. Les vérificateurs externes agissent sur la qualité de l'information comptable par leur tendance à moins tolérer la gestion des bénéfices et des résultats (Gaver et Paterson, 2007; Kanagaretnam et al. 2010), et par leur participation directe à la mesure et à la réduction d'accruals discrétionnaires dans les comptes certifiés de leurs entreprises clientes (Chung et Kallapur, 2003).

La qualité de l'information financière est observée principalement par les accruals discrétionnaires. Le postulat implicitement formulé par la théorie étant que l'action de l'auditeur expose les choix discrétionnaires et l'ambition intentionnelle et stratégique des

dirigeants, limitant ainsi l'effet spécifique espéré de la publication des données comptables en termes de réaction sur les acteurs externes. Les auteurs mobilisant cette approche concluent que la qualité de l'information comptable semble meilleure une fois qu'elle est auditée (Koh, Rajgopal, et Srinivasan, 2013). A partir de ses acquis d'expérience de comptable professionnel (Flint, 1988) et d'expérience avec son client (Myers, Myers et Omer, 2003 ; Chen, Lin et Lin, 2008 ; Li, 2010), l'auditeur développe des méthodes et stratégies de contre-manipulation qui réduisent les choix discrétionnaires des dirigeants, en améliorant *de facto* le contenu informatif des données auditées et publiées.

En fonction de ses caractéristiques, et des relations contractuelles et opérationnelles qui lient l'auditeur à son client, la révision indépendante des comptes améliore donc la qualité de l'information financière publiée. Cependant, les précédents travaux ont testé la qualité de l'information financière uniquement après l'intervention de l'auditeur. L'effet de l'action de l'auditeur serait pourtant mieux perçue et analysée si les états financiers sont observés dans une double logique d'avec et sans son intervention. Le contexte du Cameroun, où les coûts politiques sont considérés comme élevés, donnent de l'emphase à cette préoccupation.

## **1.2. Un contexte de coûts politiques élevés**

La pression fiscale au Cameroun est considérée comme essentiellement élevée. Les différents mécanismes de prélèvement de l'impôt connaissent des ajustements peu favorables à l'émergence ou à l'expansion des entreprises, en même temps que de nouveaux impôts et taxes sont développés dans un environnement d'augmentation du déficit global et d'accroissement de la dette<sup>3</sup>. La chute récente des cours mondiaux du pétrole, alors principale source de revenus du pays oblige l'Etat, sous la pression du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale et face à la chute continue de ses ressources financières essentiellement basées jusqu'alors sur les exportations et les emprunts extérieurs, à trouver de moyens pour financer son budget. La principale option suggérée est le développement des recettes intérieures, et notamment fiscales. Cet état de choses défavorable aux entreprises est analysée par Ngantchou (2008) qui relève que la pression politique est tellement forte que pour certains impôts comme le précompte sur achats, l'impôt est perçu sans que la vente ait lieu, autrement dit l'exigibilité de l'impôt précède son existence.

La pertinence de l'hypothèse des coûts politiques au Cameroun est révélée par des travaux empiriques qu'il convient de citer. En prolongeant l'étude de Hamza (2012) qui justifie les manipulations comptables des entreprises en Tunisie par le souci de limiter les charges fiscales, Minko (2016) utilise un modèle hybride dans une démarche séquentielle quantitative et qualitative qui révèle qu'au Cameroun, la taille et le secteur d'activité s'avèrent prépondérants dans le processus de manipulation des données comptables pour contourner

---

<sup>3</sup> Rapport FMI sur le Cameroun, 3 mai 2019, disponible sur [www.imf.org](http://www.imf.org)

la pression fiscale. Ngantchou et Elle (2018) concluent à la pertinence de l'hypothèse des coûts politiques en matière de manipulation des nombres comptables en contexte Africain.

Les coûts politiques sont donc élevés ou perçus comme tels par les entreprises opérant au Cameroun. L'environnement fiscal a même été qualifié de « prédateur », « agressif », ou encore « répressif » (Ngantchou, 2008), caractérisé notamment par les difficultés de liquidité et d'accès au financement bancaire (Essomba, 2004).

Dans ce contexte, les entreprises ont tendance à développer selon le fisc, des stratégies visant à publier des informations financières qui ne reflètent pas la réalité de leurs activités économiques. Alors que dans un environnement de suspicion réciproque la signature de l'auditeur aurait constitué l'assurance nécessaire aux parties prenantes, et contrairement à ce à quoi on se serait logiquement attendu, l'administration fiscale a choisi de la rendre facultative. Notre étude vise donc à tester dans ce contexte la qualité de l'information comptable publiée, pré et post certification obligatoire.

## **2. La Démarche Méthodologique de l'étude**

Nous commençons par un positionnement sur la méthode d'analyse. L'option en faveur de l'identification des cas de manipulation par les seuils, oblige ensuite à dissenter sur l'indicateur de mesure des irrégularités. La spécification du contexte de l'étude et le choix des indicateurs d'appréciation sont en dernier lieu discutés.

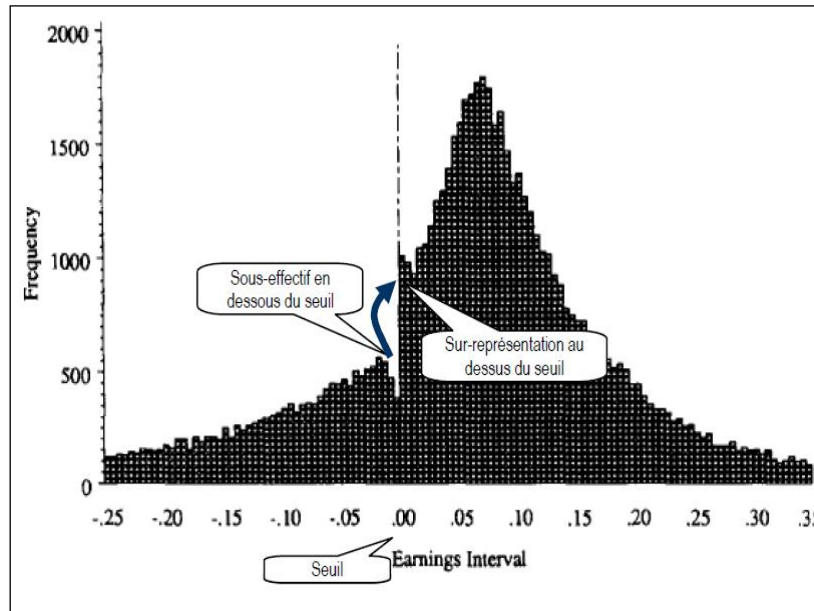
### **2.1 – La préférence pour la méthode d'analyse des seuils de publication**

A partir des travaux de Paul Healy (1985), on a admis que l'importance des « *accruals* » discrétionnaires révélait le degré ou l'ampleur des interventions volontaires sur les nombres comptables, et notamment sur le résultat comptable. Cette démarche est basée sur le postulat selon lequel, les normes comptables laissent un espace discrétionnaire substantiel aux dirigeants sous forme d'un jeu d'options (valorisation des stocks, méthodes d'amortissement,...) ou d'évaluations dans la comptabilité (taux de provisionnement des créances, provisions pour risques et charges, durée d'amortissement,...). Selon ce protocole, la mesure efficace de l'ampleur de la manipulation des nombres comptables, repose sur l'aptitude des modèles développés, en général des modèles de type économétrique, à détecter l'utilisation de cet espace discrétionnaire.

Selon Chalayer-Rouchon, et al. (2001), la méthodologie fondée sur l'étude des seuils ou histogrammes de normalité (Sellami et Adjaoud, 2010), n'enlève rien à l'intérêt des mesures de la manipulation des résultats à partir des « *accruals* ». Au contraire, ces deux méthodes paraissent complémentaires. En effet, l'idée générale qui sous-tend la démarche basée sur l'analyse des seuils de publication comptable est qu'en coupe transversale, pour une population d'entreprises donnée, la distribution devrait être « normale » au sens gaussien et surtout, elle devrait être régulière (Vidal, 2010). La présence de « trous » sur une courbe, même « normale », est considérée comme révélatrice d'un comportement anormal d'un groupe

d'entreprises. On doit notamment à Burgstahler et Dichev (1997) une illustration graphique très académique du protocole d'analyse ainsi présenté (voir figure 1)

**Figure 1 : Illustration originelle d'une rupture dans la régularité d'une coupe transversale**



Source : Burgstahler et Dichev(1997)

Cette figure montre un sous-effectif des individus juste avant le chiffre zéro et un « attroupelement » inattendu après. Pour la littérature, l'attroupelement ou le sureffectif observé après le chiffre zéro, traduit un comportement d'évitement de masse, celui de ne pas laisser l'indicateur comptable tombé en dessous de zéro. De fait, si un intérêt particulier a jusqu'ici porté sur « les trous » dans la courbe de distribution, il y a lieu de souligner que les comportements massifs d'évitement aux alentours d'un chiffre, peuvent se traduire par un effet « dos d'âne » ou même par une distribution statistique asymétrique (queue épaisse par exemple à gauche ou à droite de l'axe de symétrie) (Ngantchou et Ellé, 2018). Ces deux dernières perspectives d'analyse qui n'ont pas fait l'objet d'une grande attention, peuvent cependant de façon intuitive contribuer à l'identification de seuils, voire de zones d'évitement atypiques.

Par rapport aux méthodes fondées sur les « accruals », l'étude des histogrammes de normalité présente quoi qu'il en soit, plusieurs avantages (Healy et Wahlen, 1999 ; Mard, 2004). Tout d'abord, elle ne nécessite pas d'estimation des « accruals » discrétionnaires, souvent délicate et imparfaite (Jeanjean, 2003). Ensuite, contrairement à la méthode des « accruals » qui tente de mesurer pour chaque entreprise uniquement l'ampleur de la manipulation, l'approche par les seuils cherche à mettre en évidence des entreprises suspectes, quel que soit le type de manipulation (Activités réelles, accruals ou frauduleuse). Autrement dit, avec les accruals, le chercheur s'intéresse à combien chaque entreprise manipule avec les imprécisions et

inexactitudes auxquelles les modèles de mesure soumettent l'analyse, tandis que les seuils contribuent plus ou moins à affiner la présomption de manipulation.

Les recherches pionnières (Bursgtahler et Dichev , 1997 ; Degeorge et al., 1999) identifient trois principaux seuils à savoir : le seuil résultat nul, le seuil variation nulle de résultat et le seuil prévision des analystes financiers. De notre point de vue, la généralisation empirique de ces seuils reste cependant une question pendante.

Au-delà de la spécification a priori du seuil pouvant servir de base d'hypothèse dans une démarche, le problème méthodologique est bien la définition d'un indicateur objectif d'irrégularité. Si notre travail s'inscrit dans une perspective de conformation des seuils classiques, nous n'excluons pas totalement la possibilité d'émergence de seuils inédits, compte tenu de la spécificité du contexte d'analyse.

## **2.2 – La définition de l'indicateur de l'irrégularité des distributions et le choix de l'étendue des intervalles**

Pour tester l'irrégularité des distributions, nous utilisons la statistique  $\tau$  de student comme l'ont fait Degeorge et al. (1999). Cette statistique permet de vérifier si l'effectif d'une classe est normal ou non par rapport aux effectifs des classes qui lui sont adjacentes. L'effectif d'une classe est considéré comme normal lorsque la statistique  $\tau$  de cette classe est inférieure en valeur absolue à 2.0. Si cette statistique est supérieure à 2.0, l'effectif de la classe est réputé anormal.

Formellement, cette statistique  $\tau$  de student se calcule de la manière suivante:

$$\tau = \frac{\Delta p(x_n) - E[\Delta p(x_n)]}{\sigma[\Delta p(x_n)]}$$

Où :

- $\Delta p(x_n)$  représente la variation des logarithmes des fréquences de deux intervalles successifs.
- $E[\Delta p(x_n)]$  et  $\sigma[\Delta p(x_n)]$  mesurent l'espérance et l'écart type de ces variations.

Les composantes  $\Delta p(x_n)$ ,  $E[\Delta p(x_n)]$  et  $\sigma[\Delta p(x_n)]$  dépendent de l'intervalle  $x_n$  considéré. Si celui-ci est à gauche de l'intervalle modal de la distribution, l'espérance et l'écart type sont estimés à partir des variations des fréquences des quatre intervalles qui précèdent l'intervalle étudié. Si l'intervalle étudié est à droite de l'intervalle modal, l'espérance et l'écart type des changements de fréquences sont estimés à partir des quatre intervalles suivants.

Hormis la question du choix d'un indicateur de mesure de la régularité des distributions, le choix de l'étendue des intervalles est un déterminant capital pour l'analyse. Glaum et al. (2004) développent à juste titre un argumentaire à propos. L'idée est qu'il faut sélectionner



un intervalle suffisamment petit pour qu'il soit confiné aux manipulations comptables liées à l'évitement des seuils, mais suffisamment grand pour que les effectifs compris dans les intervalles ne soient pas trop faibles.

Généralement, les auteurs évoquent une méthode mathématique pour déterminer la largeur des intervalles en fonction de la taille de l'échantillon et de la volatilité des résultats (Degeorge, Patel et Zeckhauser, 1999 ; Dichev et Skinner, 2002 ; Holland et Ramsey, 2003). La formule de calcul de référence est généralement celle de Silverman (1986) et Scott (1992) :

$$L=2(IQR)n^{-1/3},$$

Où IQR est l'intervalle interquartile de l'échantillon et n le nombre d'observations.

En l'absence d'une connaissance a priori du nombre d'entreprises ayant géré leur résultat, la plupart des études retiennent in fine, une largeur d'intervalle empirique, de manière à maximiser l'asymétrie. Glaum et al. (2004) et Holland et Ramsey (2003) ont comparé les résultats d'études menées en modifiant l'amplitude des classes sur une même population d'individus. Ils constatent que les résultats sont très sensibles au choix de la largeur des intervalles.

Dans le cadre de cette recherche, compte tenu de la visée comparative du comportement des acteurs entre les deux périodes d'observation différentes et entre les différents secteurs d'activité, et prenant en compte la différence du nombre d'observations entre les périodes, l'étendue des intervalles a été fixée de manière empirique et en rapport avec la qualité des simulations graphiques visualisées.

Bien que subjectif, ce choix méthodologique offre plusieurs avantages : (1) il permet de choisir une largeur d'intervalle qui s'adapte aux exigences de représentation graphique pour chacune des distributions afin de mieux apprécier le comportement des variables d'étude entre les différentes périodes d'observation, (2) il permet de choisir un chiffre rond pour que les limites entre les intervalles soient plus simples à interpréter et notamment, pour que le seuil absolu valeur nulle de chaque variable se situe à la frontière de deux intervalles.

### **2.3 – La base de données et la structure de l'échantillon**

Les données de l'étude proviennent de l'Institut National de la Statistique (INS) du Cameroun. Comme l'étude porte sur une période historique de onze ans, répartie en deux sous échantillons séparés par une modification de la réglementation concernant l'obligation de faire auditer les comptes avant le dépôt des états financiers annuels auprès de l'administration fiscale, la structure économétrique obtenue est celle d'un panel. Le tableau ci-dessous indique la répartition du nombre d'entreprises par secteur d'activité dans la base initiale sur la période retenue.

**Tableau 1 : Répartition des observations dans la base initiale**

| <b>Années</b>     | <b>Observations</b> | <b>Agriculture</b> | <b>Industrie</b> | <b>Commerce</b> | <b>Services</b> |
|-------------------|---------------------|--------------------|------------------|-----------------|-----------------|
| <b>2006</b>       | 937                 | 12                 | 49               | 750             | 126             |
| <b>2007</b>       | 937                 | 12                 | 49               | 750             | 126             |
| <b>2008</b>       | 937                 | 12                 | 49               | 750             | 126             |
| <b>2013</b>       | 937                 | 12                 | 49               | 750             | 126             |
| <b>2014</b>       | 937                 | 12                 | 49               | 750             | 126             |
| <b>2015</b>       | 937                 | 12                 | 49               | 750             | 126             |
| <b>Total</b>      | 5622                | 72                 | 294              | 4500            | 756             |
| <b>Proportion</b> | 100%                | 1,28%              | 5,23%            | 80,04%          | 13,45           |

Source : INS<sup>4</sup>

La base initiale<sup>5</sup> comporte en tout 5622 observations (entreprises-années). Elle couvre l'ensemble des secteurs d'activités regroupés entre l'Agriculture, l'Industrie, le commerce et le service. Les entreprises ne recourent directement pas à l'appel public à l'épargne puisque n'étant pas cotées. Les entreprises sélectionnées sont celles qui, publiant régulièrement des données comptables auditées dans la période pré 2009, ont fait le choix de publier des données non auditées dans la période post 2009, après la suppression de l'obligation de certification par la loi des finances en 2009. Il s'agit donc des données d'un même groupe d'entreprises sur deux périodes distinctes.

Le caractère daté des données peut induire un débat sur l'actualité des résultats. Il y a lieu d'indiquer qu'un trait caractéristique des pays africains est la lenteur dans la production des chiffres et des statistiques. Le retard moyen y est d'environ trois ans. Cette donnée explique la limitation de l'analyse sur l'année 2015. D'un autre point de vue, l'analyse historique du comportement des individus n'est pas sans intérêt puisqu'une telle démarche permet de fonder les analyses d'anticipation. Il convient de noter que les années 2010 à 2012 n'ont pas été considérées, parce qu'elles correspondent à la marge de temps laissée par l'administration fiscale pour l'adaptation à la nouvelle réglementation. On considère donc que l'adaptation des entreprises et l'application de la loi deviennent réellement effectives et pertinentes à compter de 2013.

Après cylindrage, la structure de l'échantillon final est la suivante (voir tableau 2)

**Tableau 2 : Structure de l'échantillon final**

|             | <b>Observations</b> | <b>Agriculture</b> | <b>Industrie</b> | <b>Commerce</b> | <b>Services</b> |
|-------------|---------------------|--------------------|------------------|-----------------|-----------------|
| <b>2006</b> | 926                 | 12                 | 48               | 745             | 121             |
| <b>2007</b> | 937                 | 12                 | 49               | 750             | 126             |

<sup>4</sup> Institut National de la Statistique Cameroun

<sup>5</sup> La base statistique exploitée est la plus récente disponible. Elle a été mise à jour en 2018.

|                   |      |       |       |        |        |
|-------------------|------|-------|-------|--------|--------|
| <b>2008</b>       | 895  | 11    | 48    | 725    | 111    |
| <b>2013</b>       | 910  | 10    | 49    | 735    | 116    |
| <b>2014</b>       | 850  | 12    | 47    | 700    | 91     |
| <b>2015</b>       | 784  | 9     | 49    | 650    | 76     |
| <b>Total</b>      | 5302 | 66    | 290   | 4305   | 641    |
| <b>Proportion</b> | 100% | 1,24% | 5,46% | 81,19% | 12,08% |

Source : A partir de la base de données de l'INS (2018)

En proportion, les entreprises Agricoles et du secteur industriel ne représentent qu'une fraction résiduelle de la population. En valeur absolue, sur l'ensemble des années, on dispose néanmoins de 356 observations relativement suffisantes pour apprécier des comportements atypiques selon le protocole des seuils comptables. L'objectif ici n'est pas d'apprécier le comportement individuel des entreprises, mais plutôt d'observer comportement de l'ensemble de la population entre les deux périodes qui se distinguent entre elles par l'obligation ou non de certification des états financiers toute chose restant égale par ailleurs.

#### 2.4- Les Variables d'analyse

Si dans son acception large la comptabilité ne se résume pas à la détermination du résultat, celui-ci apparaît néanmoins comme un aboutissement de la technique comptable. Il est l'indicateur ultime, celui qui synthétise toutes les opérations menées par une entreprise, mesure les variations de son patrimoine, renseigne sur sa santé, et focalise toutes les attentions. Mard (2004) observe que le résultat net est le solde le plus souvent mis en évidence dans les rapports annuels (dans 93% des cas).

Le chiffre d'affaires est le deuxième indicateur retenu. Dans un contexte de manipulation comptable à des fins fiscales en effet, l'action peut consister à reporter en avant certains revenus, de façon à les soustraire de la base imposable. Contrairement au cas des marchés financiers, la variable chiffre d'affaires présente donc plus d'enjeu là où la motivation à aménager volontairement les chiffres comptables est fiscale.

Pour réduire l'effet taille, ces deux variables d'identification ont été normées par l'actif net comptable.

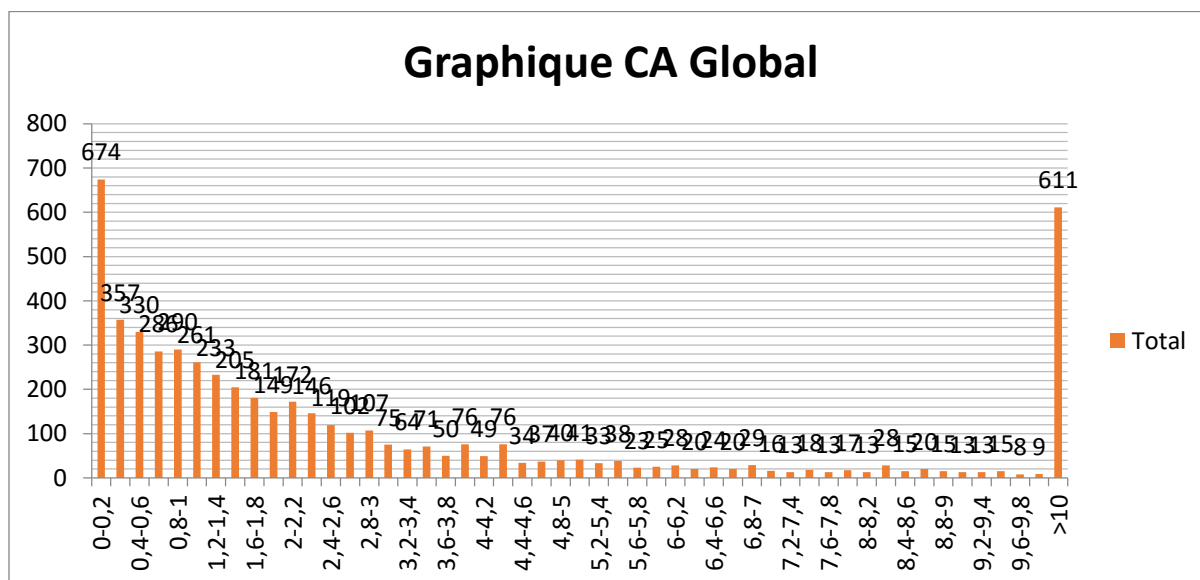
### 3. Les Résultats de l'étude

#### 3.1 Confirmation de la tendance au plafonnement des revenus imposables

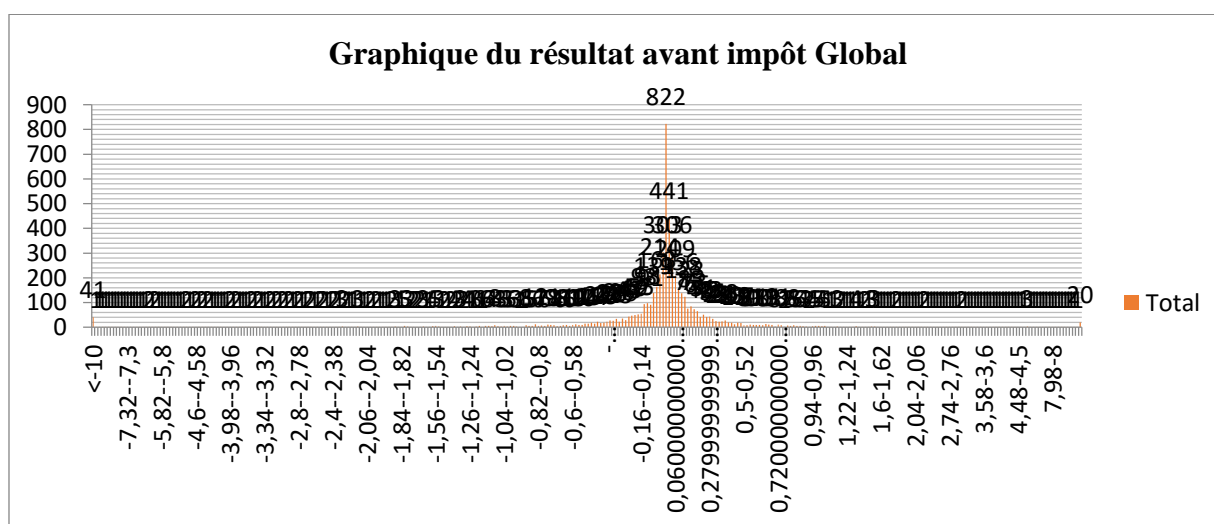
En théorie et suivant le protocole d'analyse suggéré par Burgstahler et Dichev(1997), en coupe transversale, les individus doivent être « normalement distribués ». Les figure 2 et 3 (ci-dessous) mettent en évidence les distributions des entreprises selon le chiffre d'affaires consolidé, comptabilisé et déclaré à l'administration fiscale et du résultat avant impôt sur

toute la période d'analyse. La consolidation de l'indicateur sur une période de 6 ans offre l'avantage au plan économétrique, de lisser, pour chaque individu considéré, les effets erratiques liés au temps. En conséquence, seule les tendances lourdes par individu sont censées se maintenir. A l'évidence, le rapport à l'actif net a pour effet de gommer les différences liées à la taille des individus.

**Figure 2 : Distribution du chiffre d'affaires de toute la population (sur six ans)**



**Figure 3 : Distribution du résultat avant impôt de toute la population (sur six ans)**



La configuration mise en évidence dans ces deux figures est pour le moins « anormale ». La forte tendance des entreprises à « s'attouper » vers la gauche pour la distribution du chiffre d'affaire et dans l'intervalle borné à zéro à gauche pour le résultat avant impôt, doit être interprétée comme la manifestation de la volonté commune des entreprises à éviter de comptabiliser et de déclarer un chiffre d'affaires et donc un résultat susceptible d'exposer au paiement d'un impôt jugé pénalisant. Ce résultat vient ainsi confirmer celui de Ngantchou et

Ellé (2018) qui avaient conclu à la pertinence de l'hypothèse des coûts politiques comme explication à l'instrumentation des nombres comptables dans le même contexte.

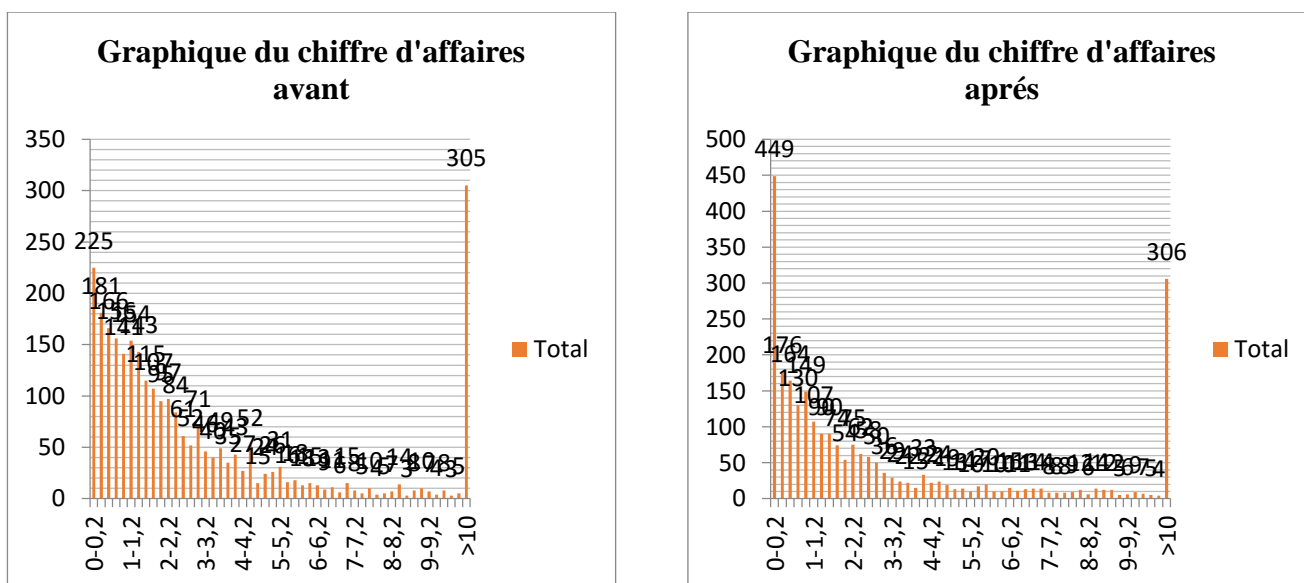
Ces distributions suggèrent en effet qu'une grande majorité des entreprises tend à comptabiliser un montant du chiffre d'affaires n'excédant pas 20% des capitaux investis et 2% pour le résultat avant impôt.

### 3.2 La neutralité de la certification des comptes sur la qualité des nombres comptables

L'audit des comptes en tant que mécanisme de gouvernance a souvent été considéré comme susceptible de réduire l'asymétrie d'information entre les différentes parties prenantes et donc capable d'améliorer la qualité des nombres comptables produits par les entreprises (Dumontier et Raffounier, 1999). Selon cette hypothèse et suivant le protocole d'analyse par les seuils, la distribution des nombres comptables des entreprises dont les comptes sont certifiés devrait être normale du moins lisse et régulière par rapport à celle des nombres comptables des entreprises dont les comptes ne sont pas certifiés (Vidal, 2010).

Suivant cette idée, les distributions des nombres comptables des entreprises entre la période où la certification était obligatoire avant le dépôt des états financiers (2006 à 2008 dans nombres période d'observation) et la période où cette obligation est rendue facultative doivent être différentes, la distribution d'avant 2009 devant présenter une allure beaucoup plus normale. Dans la période 2013 à 2015 où la certification n'est plus obligatoire, nous avons retenu uniquement celles des entreprises qui, régulièrement certifiées avant 2009 et considérées dans le premier sous échantillon de l'étude, ont choisi de ne pas faire certifier leurs états financiers par un auditeur. Nous avons à cet effet les figures ci-dessous.

**Figure 4 : Comparaison des distributions de chiffre d'affaires des deux sous échantillons avant et après la suppression de l'obligation de certification des comptes**



Les distributions de chiffre d'affaires mises en évidence entre les deux périodes d'observation avant la suppression de l'obligation de certification des comptes, et après la suppression de cette obligation présentent de façon globale de fortes similitudes. On remarque en effet l'attroupement des entreprises à l'extrême droite, qui traduit une volonté commune des entreprises à éviter de publier un chiffre d'affaires élevé jugé pénalisant. En effet une forte majorité des entreprises évite de comptabiliser et de déclarer un chiffre d'affaires supérieur à 20% des capitaux investis. Le test de régularité  $\delta$  élaboré par Burgstahler et Dichev (1997) confirme que les effectifs de la classe 0 à 0,2 sont irréguliers aussi bien avant que après l'annulation de l'obligation de certification. Dans les deux distributions la valeur de l'indicateur de régularité est supérieure à 2 pour la classe 0 à 0,2 ce que signifie que l'effectif de cette classe est anormalement élevé. La valeur de cet indicateur est de 24,6 pour la distribution du chiffre d'affaires de la période (2006 à 2008) avant la suppression de l'obligation de certification des comptes. Pour la période (2013 à 2015) après la suppression de cette obligation, la valeur de cet indicateur est de 7,31.

**Tableau 3 : test de régularité de la distribution du chiffre d'affaires avant la suppression de l'obligation de certification des comptes**

| Chiffre d'affaires avant | 0 ; 0,2 | 0,2 ; 0,4 | 0,4 ; 0,6 | 0,6 ; 0,8 | 0,8 ; 0,1 |
|--------------------------|---------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Effectifs ( $x_n$ )      | 225     | 181       | 166       | 156       | 141       |
| Fréquences               | 0,0815  | 0,0656    | 0,0601    | 0,0565    | 0,0511    |
| $L_n(f_{req})$           | -2,507  | -2,724    | -2,811    | -2,873    | -2,97     |
| $\Delta_p(x_n)$          | 2,507   | 0,217     | 0,087     | 0,062     | 0,097     |

$\delta = 24,6$

**Tableau 4 : test de régularité de la distribution du chiffre d'affaires après la suppression de l'obligation de certification de comptes**

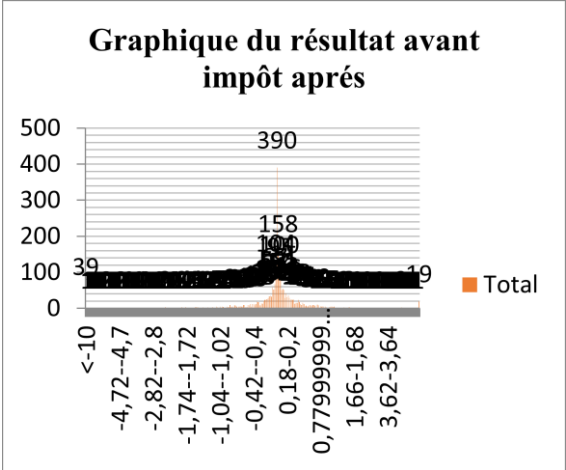
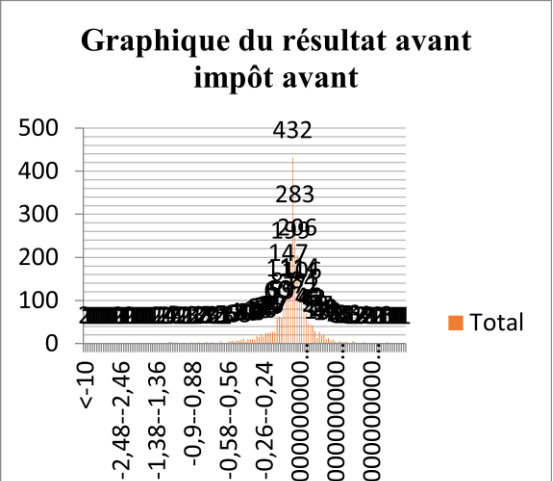
| Chiffre d'affaires après | 0 ; 0,2 | 0,2 ; 0,4 | 0,4 ; 0,6 | 0,6 ; 0,8 | 0,8 ; 0,1 |
|--------------------------|---------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Effectifs ( $x_n$ )      | 449     | 176       | 164       | 130       | 149       |
| Fréquences               | 0,176   | 0,0691    | 0,0644    | 0,0511    | 0,0585    |
| $L_n(f_{req})$           | -1,737  | -2,672    | -2,742    | -2,973    | -2,838    |

|                 |       |       |      |       |        |
|-----------------|-------|-------|------|-------|--------|
| $\Delta_p(x_n)$ | 1,737 | 0,935 | 0,07 | 0,231 | -0,135 |
|-----------------|-------|-------|------|-------|--------|

$\delta = 7,31$

L'analyse des distributions du résultat avant impôt dans les deux périodes confirme à l'évidence le résultat de l'analyse des distributions du chiffre d'affaires. On peut donc légitimement penser que le comportement des entreprises en matière de comptabilisation et de déclaration des revenus avant la suppression de l'obligation de certification est sensiblement le même après la suppression de cette obligation. L'audit indépendant des comptes des entreprises de l'échantillon ne les rendait pas meilleurs sur la période pré 2009.

**Figure 5 : Comparaison des distributions du résultat avant impôt des deux sous échantillons avant et après la suppression de l'obligation de certification des comptes**





Bien que les distributions du résultat avant impôt des deux périodes aient une allure normale, le test de régularité montre que les effectifs des classes modales sont anormalement élevés, ce qui se traduit par des valeurs des indicateurs de régularité des distributions au tour des classes modales tous supérieurs à 2.

**Tableau 5 : test de régularité de la distribution du résultat avant impôt avant la suppression de l'obligation de certification de comptes**

|                            |           |             |             |             |            |
|----------------------------|-----------|-------------|-------------|-------------|------------|
| Résultat avant impôt avant | 0 ; -0,02 | 0,02 ; 0,04 | 0,04 ; 0,06 | 0,06 ; 0,08 | 0,08 ; 0,1 |
| Effectifs ( $x_n$ )        | 432       | 283         | 206         | 114         | 106        |
| Fréquences                 | 0,1566    | 0,1026      | 0,0746      | 0,0413      | 0,0384     |
| $L_n(f_{req})$             | -1,8540   | -2,2769     | -2,5956     | -3,1868     | -3,2596    |
| $\Delta_p(x_n)$            | 0,7757    | 0,4229      | 0,3187      | 0,5912      | 0,0728     |

$\delta = 4,56$

**Tableau 6 : test de régularité de la distribution du résultat avant impôt après la suppression de l'obligation de certification de comptes**

|                            |           |             |             |             |            |
|----------------------------|-----------|-------------|-------------|-------------|------------|
| Résultat avant impôt après | 0 ; -0,02 | 0,02 ; 0,04 | 0,04 ; 0,06 | 0,06 ; 0,08 | 0,08 ; 0,1 |
| Effectifs ( $x_n$ )        | 390       | 158         | 100         | 95          | 50         |
| Fréquences                 | 0,1533    | 0,0621      | 0,03930     | 0,0373      | 0,0196     |
| $L_n(f_{req})$             | -1,875    | -2,779      | -3,2365     | -3,2887     | -3,932     |
| $\Delta_p(x_n)$            | 1,324     | 0,904       | 0,4557      | 0,0522      | 0,6433     |

$\delta = 4,106$

Les enseignements des tests de régularité de la distribution du résultat avant et après la période considérée sont également comparables. A l'évidence, l'analyse de ces résultats peut donc amener à penser que l'audit indépendant des comptes serait donc sans incidence sur le comportement des entreprises dans la comptabilisation des déclarations de leurs revenus et par conséquent sur la qualité des nombres comptables produites par ces dernières.

### 3.3 Discussion des résultats et conclusion

Les résultats révèlent, à partir des analyses effectuées sur deux indicateurs majeurs notamment le résultat avant impôts et le chiffre d'affaires, que les comptes ne semblent pas plus détériorés sur la période de l'audit obligatoire des comptes, que sur la période de l'audit volontaire. On peut penser que la puissance de l'argument de l'évitement des transferts de

richesse vers l'administration fiscale l'a emporté sur le rôle central de réducteur des coûts d'agence, et des coûts politiques. Les résultats laissent penser que dans un contexte où les coûts politiques sont élevés ou que les entreprises y exerçant le perçoivent comme tel, l'audit indépendant semble impuissant à freiner la propension à gérer les résultats, et à manipuler les données comptables. Cette étude s'est cependant limitée à questionner la qualité de l'information comptable sur les deux espaces temporels évoqués, en faisant de facto de l'audit indépendant et des acteurs qui l'incarnent, une variable neutre. Il serait ainsi intéressant, pour prolonger l'analyse, d'interroger l'action des auditeurs dans ces entreprises pour comprendre ce qui peut expliquer que malgré leur intervention, les comptes ne gagnent pas en qualité d'abord sur la période de l'audit obligatoire, et ensuite qu'ils ne perdent pas non plus en qualité sur la période de l'audit volontaire. Les conclusions permettent aussi de remettre à l'ordre du jour le débat portant sur les conditions non seulement internes (Hanko et Ngantchou, 2016) mais aussi externes qui peuvent expliquer l'incapacité de l'auditeur à assurer de manière pertinente son rôle de « défenseur » des partenaires non informés de l'entreprise.

## BIBLIOGRAPHIE

Ali C.B, Lesage C. (2013), "Les auditeurs financiers face aux conflits d'agence : une étude des déterminants des honoraires d'audit en France », *Comptabilité-Contrôle –Audit*, Vol. 1 tome 19, pp. 59-89.

Adjaoud F. Mamoghli C., Siala F. (2007) ; «La réputation de l'audit externe et les mécanismes de gouvernement, d'entreprise : Effets et interactions sur la performance» ; *28e congrès de l'AFC, Poitiers*, 22 pages

Balkaoui A., Picur R. D. (1984), "The smoothing of income numbers: some empirical evidence on systematic differences between core and periphery industrial sectors", *Journal of Business Finance and Accounting*, pp. 527-545.

Beaver W.H. (1968), "The Information Content of Annual Earnings Announcements", *Empirical Research in Accounting Selected Studies, Supplement to Journal of Accounting Research*, vol.6, pp.67-92.

Beneish (1999), "*Detecting Earnings Management: A Critical Assessment of the Beneish Model*", Université Maastricht, Faculty of Economics and Business Administration Maastricht,

Bertin E., Godowski C. (2012), "Le processus global de l'audit : source de développement d'une gouvernance cognitive ?", *Comptabilité-Contrôle-Audit*, Vol.3, tome 18, pp. 145-184

Breton G., Chenail J.P. (1997), « Une étude empirique du lissage des bénéfices dans les entreprises canadiennes », *Comptabilité-Contrôle-Audit*, tome 3, pp. 53-67.

Burgsthaler D., Dichev I. (1997), «Earnings management to avoid decreases and losses», *Journal of Accounting and Economics*, vol. 24, pp. 99-126

Causse G., Tran Vu V. H. (2012), "Les dimensions de la performance des cabinets d'audit légal – le point de vue des auditeurs", *Comptabilité-Contrôle-Audit*, Vol.3, tome 18, pp. 97-143.

Chalayer-Rouchon, S., Degeorge, F., Le Nadant, A. L. (2001). « Objectifs de la gestion des résultats et marchés financiers » dans *Faire de la recherche en comptabilité financière*, Vuibert, pp. 235-249.

Chaplais C., Mard Y., Marsat S. (2016), « L'auditeur face aux dilemmes éthiques : l'impact d'une formation à l'éthique sur la conformité au code de déontologie », *Comptabilité-Contrôle-audit*, Vol.1 tome 22, pp. 53-83.

Charreaux G. (1997a), *Le gouvernement des entreprises : corporate governance, théories et faits*, Paris, Economica,

Charreaux G., (1997b), "Vers une théorie du gouvernement des entreprises ", *Le gouvernement des entreprises*, Edition Economica, pp. 421 - 469

Chen, C., Lin, C., Lin, Y. (2008). Audit partner tenure, audit firm tenure, and discretionary accruals: Does long auditor tenure impair earnings quality. *Contemporary Accounting Research*, Vol. 25, pp. 415-445.

Chung, H., et Kallapur, S. (2003). Client importance, nonaudit services, and abnormal accruals. *The Accounting Review*, Vol. 78, pp. 931-955.

Circulaire n°0000001/MINFI/DGI/LC/L du 15 janvier 2010 précisant les modalités d'application des dispositions de la loi n°2009/018 du 15 décembre 2009 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2010.

- Copeland R.M. (1968), "Income Smoothing, Empirical Research in Accounting: Selected Studies", *Supplement to Journal of Accounting Research*, vol. 6, pp. 101-116.
- Cormier D. (1998) « La gestion stratégique des résultats : le modèle anglo-saxon convient-il au contexte suisse ? », *Comptabilité-Contrôle-Audit*, tome 4, pp. 25-48.
- De Angelo L. (1986), "Accounting numbers as market valuations substitutes: A study of management buyouts of public shareholders", *The accounting Review*, Vol. 61 N°3, pp. 400-420.
- Dechow P., Sloan R. (1991), "Executive Incentives and the Horizon Problem: an Empirical Investigation" *Journal of Accounting and Economics*, n°14, pp. 51-89.
- Dechow P., Sloan R., Sweeney A. (1995), "Detecting earnings management", *The Accounting Review*, vol.70 N°2, pp. 193-225.
- Defond M. L., Jiambalvo J. (1994), "Debt covenant violation and manipulation of accruals", *Journal of Accounting and Economics* Vol. 17 (1-2), pp. 145-176.
- Degeorge, F., Patel, J., Zeckhauser, R. (1999)., « Earnings management to exceed thresholds » *The Journal of Business* Vol. 72 No 1 pp. 1-33.
- Dichev, I. et Skinner D. (2002), « Large sample evidence on the debt covenant hypothesis », *Journal of Accounting Research*, Vol.4 N° 40 pp. 1091-1124.
- Dumontier P. et Raffournier B. (1999), « Vingt ans de recherche positive en comptabilité financière » *Comptabilité - Contrôle - Audit*, Vol. 3 Tome 5 pp. 179 à 197
- Essomba Ambassa C. (2004), « Compétitivité bancaire, asymétrie d'informations et mutations de l'environnement réglementaire prudentiel », *Revue Camerounaise de Management*, n°13, pp 27-35.
- Fama E.F., Jensen M.C. (1983), "Separation of ownership and control", *Journal of Law and Economics* Vol. 26 N°2, pp. 288-307
- Flint D. (1988) *Philosophy and Principles of Auditing*, Macmillan Education, London
- Freeman R.E. (1984), *Strategic Management: a stakeholder approach*, Pitman publishing Inc.,
- Gaver, J. J., et Paterson, J. S. (2007). The influence of large clients on office-level auditor oversight: Evidence from the property-casualty insurance industry. *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 43, pp. 299-320.
- Glaum, M., Lichtblau, K., Lindemann, J. (2004). « The Extent of Earnings Management in the US & Germany », *Journal of International Accounting Research* Vol.3 N° 2, pp. 45-77.
- Guenther D. (1986), "Earnings management in response to corporate tax rate changes: evidence from the 1986 Tax Reform Act", *The Accounting Review*, vol. 69, N° 1, 1994, pp. 230-243.
- Hamza E. S. (2012), « Les spécificités de la gestion des résultats des entreprises tunisiennes à travers une démarche par entretiens », *Comptabilité Contrôle Audit*, Vol. 1, tome 18, pp. 39-65
- Hanko O. (2019), « Une étude exploratoire des motivations du choix d'un auditeur au Cameroun », *Revue Africaine de Management*, Vol 4. No 3, PP. 1-17
- Hazgui M. (2015), "Dynamique de pouvoir dans l'espace réglementaire de l'audit légal en France", *Comptabilité-Contrôle-Audit*, Vol. 1 tome 21, pp. 11 à 43.

- Healy P.M. (1985), «The effect of bonus schemes on accounting decisions», *Journal of Accounting and Economics* Vol.7 (1-3), pp. 85-107
- Healy P.M., Myers S. C., Howe C. D. (2002) “R&D accounting and the tradeoff between relevance and objectivity», *Journal of Accounting Research*, Vol. 40 N°3, pp. 677-710
- Healy P.M., Wahlen J.M. (1999) “A Review of the Earnings Management Literature and Its Implications for Standard Setting”, *Accounting Horizons*, pp. 365-383.
- Hill C.W.L., Jones T.M., “Stakeholder agency theory” *Journal of Management Studies*, vol. 29, n°2, pp. 131-154
- Holland, D., Ramsay, A. (2003), « Do Australian companies manage earnings to meet simple earnings benchmarks ? » *Accounting and Finance* Vol. 43, pp. 41-62.
- Imhoff E.A. (1977), “Income Smoothing – A Case for Doubt”, *Accounting Journal*, pp. 85-100
- Janin R. et Piot C. (2008), « L'influence des auditeurs externes et des comités d'audit sur le contenu informatif des manipulations comptables », *La Revue des Sciences de Gestion*, Vol.5 No. 233, pp. 23-33
- Jeanjean T. (2003), « la gestion des résultats : mesure et démesure », *cahier de recherche du CEREG* n° 2003-13,
- Jeanjean T., Ramirez C. (2008), « Aux sources des théories positives : contribution à une analyse des changements de paradigme dans la recherche en comptabilité », *Comptabilité-Contrôle-Audit*, tome 14, pp. 5-25.
- Jensen M.C., Meckling W.H. (1976), “Theory of the firm: managerial behavior, agency cost and ownership structure”, *Journal of Finance Economics*, vol. 3, pp. 305-360.
- Jones J. (1991), “Earning Management during Import Relief Investigations”, *Journal of Accounting Research*, pp. 193-228.
- Kanagaretnam, K., Krishnan, G. V., et Lobo, G. J. (2010). « An empirical analysis of auditor independence in the banking industry » *The Accounting Review*, Vol. 85, pp. 2011-2046.
- Kothari S.P., Leone A. J., Wasley C. E. (2005), Performance matched discretionary accrual measures, *Journal of Accounting and Economics*, Vol 39, pp. 183-197
- Kranacher M.-J., Riley Jr R.A., Wells J. (2011), *Forensic accounting and fraud examination*, New York, NY, John Wiley & Sons
- Koh, K., Rajgopal, S., et Srinivasan, S. (2013). Non-audit services and financial reporting quality: Evidence from 1978 to 1980, *Review of Accounting Studies*, Vol.18, pp. 1-33.
- Labelle R., Thibault M. (1998), « Gestion du bénéfice à la suite d'une crise environnementale un test de l'hypothèse des coûts politiques », *Comptabilité-Contrôle-Audit*, tome 4, pp. 69-81.
- LE NADANT A.L. (1999), « la gestion des résultats comptables précédant les opérations de LBO françaises », *Comptabilité-Contrôle-Audit*, tome 5, pp. 61-82.
- Li, D. (2010). Does auditor tenure affect accounting conservatism? Further evidence. *Journal of Accounting and Public Policy*, Vol.29, pp. 226-241.

- Mard Y. (2004). Les sociétés françaises cotées gèrent-elles leurs chiffres comptables afin d'éviter les pertes et les baisses de résultats ? *Comptabilité Contrôle Audit* Vol.10 N°2, pp. 73-98.
- Mard Y., Marsat S. (2009), « La gestion du résultat comptable autour d'un changement de dirigeant en France », *AFC/Comptabilité-Contrôle-Audit*, tome 15, p. 141-169.
- Mard Y., Marsat S. (2012), « Gestion des résultats comptables et structure de l'actionnariat : le cas français », *Comptabilité-Contrôle-Audit*, tome 18, pp. 11-42.
- Mard Y., Schatt A. (2010), « *Le lissage des résultats : les conclusions sont-elles contingentes aux options méthodologiques ?* », Cahier de Recherche du FARGO n°1100701.
- Martinez I., Serve S (2011)., « Gestion des résultats et retrait volontaire de la cote : le cas des OPRO en France », *Comptabilité-Contrôle-Audit*, tome 17, pp. 7-35.
- Maydew E. (1997), "Tax-induced earnings management by firms with net operating losses", *Journal of Accounting Research*, vol. 35, n°1, 1997, pp. 83-96
- Mercier S. (1999), *L'éthique dans les entreprises*, Paris, La Découverte
- Minko G. F. (2016), « Les manipulations des nombres comptables dans les entreprises : étude des cas au Cameroun ». *Revue Camerounaise de Management*, n°32. pp. 35-60.
- Morse D., Richardson G., (1983) "The LIFO/FIFO decision", *Journal of Accounting Research*, vol. 21, pp. 106-127
- Myers, J. N., Myers, L. A., et Omer, T. C. (2003), « Exploring the term of the auditor-client relationship and the quality of earnings: A case for mandatory auditor rotation? » *The Accounting Review*, Vol. 78, pp. 779-799.
- Ndjanyou L. (2001), « Risque, Incertitude et Financement bancaire de la PME camerounaise : l'exigence d'une analyse spécifique du risque », Document of Center for Economic Research on Africa (CERAF), Montclair State University, Upper Montclair, New Jersey 07043
- Ngantchou A. (2005), « Distorsions fiscales et contraintes de solvabilité de la petite entreprise : le cas des PME camerounaises », *Gestion 2000*, pp. 151-167.
- Ngantchou A. (2008), « Recentrage du cadre comptable, durcissement de l'environnement fiscal et persistance de la gestion des données comptables: Une étude du comportement des Petites et Moyennes Entreprises camerounaises », *9e congrès de l'Association Francophone de Comptabilité*, Paris
- Ngantchou A. et Hanko O. (2016), « Are big N always independent ? An analysis of the audit restatement of the accounts of a big N client in Cameroon », *Research Journal of Finance and Accounting*, Vol. 7 No 8, pp. 32-39
- Ngantchou A. et Elle N. (2018), « La manipulation des chiffres comptables en contexte Africain : la pertinence de l'hypothèse des " coûts politiques " ». *39e congrès de l'Association Francophone de Comptabilité*, Nantes
- Posner R.A., « Theories of Economic Regulation », *Bell Journal of Economics and Management Science*, n° 5, 1974, p. 335-358.
- Raffournier B. (1990), « La théorie " positive " de la comptabilité : une revue de la littérature », *Économie et Sociétés*, série < sciences de gestion No 16, pp. 137-166
- Reynolds, J. K., et Francis, J. R. (2001). Does size matter? The influence of large clients on office level auditor reporting decisions. *Journal of Accounting & Economics*, 30, 375-400.

Sellami, M., Adjaoud, F. (2010). La gestion réelle des résultats: le cas des entreprises françaises. *Crises et nouvelles problématiques de la Valeur*, May 2010,

Schipper K. (1989), "Commentary on earning management", *Accounting Horizon* Vol. 3 N°4 pp. 91-102

Scholes M., Wilson B., Wolfson M. (1992), "Firm's responses to anticipated reductions in tax rates: the Tax Reform Act of 1986", *Journal of Accounting Research*, vol.30, pp. 161.

Scott, D. (1992). *Density estimation: Theory, Practice, and Visualization*. Wiley ed. New York.

Shabou R. et Taktak N. B. (2002), « Les déterminants de la comptabilité créative : Etude empirique dans le contexte des entreprises tunisiennes », *Comptabilité Contrôle Audit*, Vol 1, tome 8, pp. 5-24

Silverman, B. (1986). *Density estimation for Statistics and Data Analysis*. Chapman and Hall ed. Londres.

Smaili N., Labelle R., Stolowy H. (2009), « La publication d'une information financière non conforme à la loi et aux normes : déterminants et conséquences », *Comptabilité-Contrôle-Audit*, tome 15, pp. 159-198.

Vidal O. (2010), « Gestion du résultat pour éviter de publier une perte : les montants manipulés ont-ils marginaux ? », *Comptabilité-Contrôle-Audit*, tome 16, 2010, pp. 11-39.

Watts, R., Zimmerman J. (1981), "Toward a Positive Theory of the Determination of Accounting Standards", *The Accounting Review*, Vol.56, pp. 112-134

Watts R., Zimmerman J. (1986), *Positive Accounting Theory*, Prentice-Hall, Englewood Cliffs, NJ,

Watts R., Zimmerman J. (1990), "Positive Accounting Theory: A Ten-Year Perspective", *The Accounting Review*, vol. 65, pp. 131-156.